

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article852>



Congrès académique 2005 à Dijon

La formation professionnelle en Bourgogne

- SNES académique de Dijon - S3 - Dossiers académiques - Instances académiques - Conseil Académique de l'Education nationale (CAEN) -



Date de mise en ligne : vendredi 18 mars 2005

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

L'académie de Dijon, avec ses 341 suppressions d'emploi prévues pour la rentrée 2005, est la deuxième académie touchée en pourcentage pour la rentrée 2005.

Les collèges (en particulier dans la dimension langues vivantes), les lycées (en particulier dans les filières technologiques et professionnelles) sont particulièrement touchés par les effets de ces suppressions.

La réflexion et nos axes revendicatifs ne peuvent s'exonérer d'un examen de la situation économique, sociale et démographique de notre région (cf. [les documents donnés en commission sur la situation de la région Bourgogne](#)).

Comment répondre aux enjeux en matière de formation professionnelle, de répartition de celles-ci sur le territoire national, préserver et valoriser le capital de compétence et de qualification acquis par le service public de formation initiale ?

Les besoins en personnels qualifiés au niveau IV et III sont importants dans l'académie. Il faut préserver un maillage serré du potentiel existant (cf. PRDF et SPDF).

Il faut travailler avec les jeunes sur les représentations du travail.

Il faut exiger, de la région, un développement d'une politique d'information et de mise en valeur des parcours de réussite dans le service public, et en particulier dans le secteur industriel.

Il faut exiger la mise en place de moyens individualisés pour que ces jeunes puissent venir à bout de leurs difficultés et retrouver le chemin de la réussite scolaire, en particulier en développant :

â€” le soutien scolaire.

â€” les possibilités matérielles pour les jeunes qui suivent ces formations et pour qui les obstacles tels que le déplacement, le logement peuvent être dissuasifs pour eux-mêmes et leur famille.

Il faut rendre attractives ces formations, en particulier en développant des poursuites d'études au niveau supérieur pour toutes les spécialités ; ce qui suppose :

a) de revitaliser et développer la notion de classe passerelle à tous les niveaux (lycée professionnel, lycée technologique, BTS/IUT/Deug). Les expériences amorcées dans l'académie au niveau du premier cycle universitaire (passage en cours d'année d'un DEUG vers un BTS) ont été très vite abandonnées, faute de moyens spécifiques.

b) Il faut réaffirmer la double responsabilité de la formation : accès à la culture et accès à une qualification, ainsi que la double finalité des toutes les formations professionnelles : entrée dans la vie active et la poursuite d'étude.

c) Il faut diversifier les parcours qui conduisent au BTS/DUT et, en premier lieu, favoriser leur accès pour les baccalauréats professionnels, ce qui impose une prise en charge du contenu de leur passé scolaire afin de mieux identifier les besoins spécifiques, pour raccorder au mieux les contenus de formation générale et professionnelle. Dans le cadre des politiques de bassin et dans la perspective du maintien du potentiel de formation du SP dans des régions à faible densité de population et au tissu économique fragile, il faut explorer les possibilités d'une implication plus forte des personnels titulaires dans le secteur de la formation continue des adultes, secteur qui actuellement fonctionne trop souvent à coup d'heures supplémentaires ou est assuré par des personnels précaires. En particulier, il faut veiller à ce que la VAE reste une prérogative du SP, aussi bien dans la validation que dans l'aide apportée aux candidats, tâches qui doivent être prises en compte dans le service des enseignants. Cette prérogative de service public est une nécessité si l'on ne veut pas, en particulier, que le montage des dossiers de

VAE soient capté par le secteur marchand (le coût du montage des dossiers de VAE a pu se révéler exorbitant dans certains secteurs de notre académie).

Concernant l'apprentissage au niveau V et IV, celui-ci ne saurait être une solution de masse. Ce peut être une réponse ponctuelle à certains problèmes. Il ne saurait être une solution pour se débarrasser des élèves en rupture scolaire. Le service public ne doit pas laisser l'apprentissage aux seules mains du patronat et donc s'en emparer, ce qui suppose que le SNES engage une réflexion sur le type EPLE en charge de ce secteur de la formation professionnelle.

L'ensemble de ces questions ne relèvent pas du seul SNES, et il est urgent que les différents syndicats de la FSU (en particulier le SNUEP, le SNESup et le SNES), au niveau académique, coordonnent davantage leur réflexion dans le cadre fédéral pour veiller à la cohérence de nos interventions en CTPA, CAEN, CESR...



Syndicat national des enseignants de Second degré

Post-scriptum :

Vote :

â€" Pour : 15.

â€" Contre : 1.

â€" Abstentions : 7.

â€" Refus de vote : 0.